

**COMMISSION EUROPÉENNE**DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION

Le Directeur général

09 DEC. 2008

Bruxelles, le

ADMIN B5/MB/D(2008) 23870

Dossier : PER20.35.05 REL CCP ET OSP/PER20.35.05.30

DIVERS/PER20.35.05.30_63 Creches_Garderies/crèche clovis

Suivi par M. Belz, tél. 65228

**NOTE A L'ATTENTION DE M. FRANCO IANNIELLO,
PRESIDENT DE RENOUVEAU ET DEMOCRATIE**

Objet : internalisation des services
Votre note du 18 septembre 2008

Je vous remercie pour votre note en date du 18 septembre 2008, par laquelle vous avez bien voulu appeler mon attention sur les opérations d'externalisation/internalisation au sein des services de la Commission européenne.

L'internalisation de la crèche Clovis en constitue un bon exemple tant pour l'Administration que pour le personnel. En effet, ce dernier, désormais couvert par les dispositions statutaires, sera traité sur un pied d'égalité avec tout autre personnel travaillant dans les crèches partout au sein de la Commission.

Par ailleurs, je me réjouis de constater que Renouveau et Démocratie se montre favorable à l'organisation de sélections selon des modalités différentes pour prendre en compte des profils particuliers de personnel. Il s'agit d'un sujet que la DG ADMIN souhaite soumettre à réexamen, dans le cadre de la révision des Dispositions générales d'exécution sur les agents contractuels, qui sera lancée prochainement.

Concernant les économies générées par l'internalisation de la crèche Clovis et leur utilisation pour le recrutement de personnel supplémentaire ou, de façon plus générale, pour le développement de la politique du bien être, vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit de lignes budgétaires distinctes et qu'aucun virement d'une ligne à l'autre n'est possible sans accord de l'autorité budgétaire.

Certes, à l'avenir, le recrutement de personnel supplémentaire est envisagé pour répondre à des besoins précis. Car, il ne faut pas oublier qu'il ne suffit pas de recruter du personnel mais il convient aussi de l'héberger et de lui fournir l'infrastructure nécessaire (d'où les projets Wagon Lits et Cornet Leman).

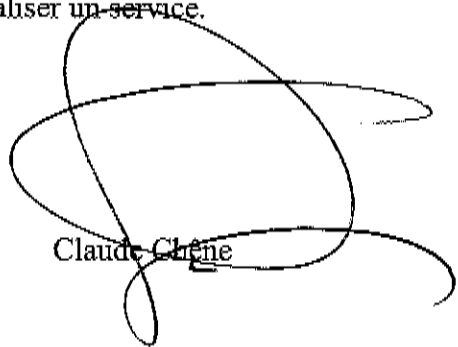
Il importe enfin de préciser que la fiche financière annexée à la consultation interservices était un document interne à la Commission. Il ne couvrait pas tous les coûts - directs et indirects - du personnel Clovis, ni les coûts de l'internalisation en tant que telle, mais

uniquement les coûts générés par le passage à un contrat à durée indéterminée en tant qu'agent contractuel, au profit de personnes employées en vertu d'un CDI de droit national.

Pour ce qui concerne l'externalisation des services sociaux de la Commission, il est de mon intention de vous assurer que nous ne voyons pas l'externalisation comme « une mode », mais comme une nécessité en réponse à des besoins spécifiques dans des conditions spécifiques.

En ce sens, nous avons entrepris à chaque occasion, et pour chaque dossier des analyses coûts/bénéfices basées sur les plus hauts standards disponibles et sur les différents paramètres présents au moment de leur réalisation.

Ceci étant, il est dès lors impossible de réévaluer l'ensemble des décisions prises par le passé. Je m'engage néanmoins à procéder à une analyse coûts/bénéfices avant toute nouvelle et éventuelle opération d'externalisation/internalisation. Le contexte étant différent dans chaque situation, il convient en effet dans chaque cas particulier de se poser la question de l'opportunité d'externaliser ou d'internaliser un service.



Claude Chêne

Copie : V.P. Kallas, M. Fitch (CAB V.P. Kallas)
MM. Linder, Levasseur (DG ADMIN)
Mme Souka, M. Corrie (DG ADMIN A)
MM. Jansen, Gerstenlauer, Duluc, Mmes Pardo Lopez, Belz (DG ADMIN B)
MM. Scriban, Dotto, Dehon (DG ADMIN D)
M. Zupko, Mme Rowan (OIB)
CLP HU, CCP, OSP